



Pere en faillite parti à l'étranger

Par **joss75_old**, le **29/09/2007** à **13:28**

Mon pere est en faillite, il est parti et ne veut pas qu'on le retrouve.

Issue d'un premier lit, il a donné mon nom à des organisme privé en France qui lui doivent de l'argent, il veut que j'encaisse des chèques à son nom pour payer la pension alimentaire de sa deuxième épouse.

Est-ce que si j'encaisse ces sommes qui lui sont dues, ses créanciers risquent de me poursuivre ?

Merci d'avance

Par **papa tango charlie_old**, le **30/09/2007** à **18:29**

si votre père s'est déclaré en faillite, il doit y avoir une procédure légale d'ouverte (liquidation judiciaire...).

dans ce cas, tous les paiements qu'il serait amené à percevoir, doivent obligatoirement passer par un mandataire judiciaire, qui veillera à indemniser les créanciers de votre père. la pension alimentaire de sa seconde épouse aura peut-être priorité dans les paiements; à elle de faire connaître sa situation (de créancière) au mandataire.

quoi qu'il en soit, telle que vous la décrivez, la manoeuvre de votre père est frauduleuse, ou sur le point de l'être...

un bon conseil: n'entrez pas dans ce jeu; votre responsabilité pour complicité pourrait être recherchée.

à bon entendeur ...

Par **joss75_old**, le **30/09/2007 à 21:32**

Merci beaucoup pour votre message.

Mon père ne s'est pas déclaré en faillite, il a juste clôturer son compte bancaire et il est parti à l'étranger.

J'imagine que c'est frauduleux, mais il est victime d'une extorsion de fond, et n'a pas eu le courage de porter plainte, il a fait une dépression et en a perdu son emploi, c'est pourquoi il est parti et je voudrais l'aider.

Il a des crédits à la consommation sur le dos, il est parti sans rien chez des amis, en laissant mon adresse pour son courrier (et je reçois des lettre d'huissier toute les semaines).

Comment pourrais-je l'aider (autre que financièrement) ? puis-je déposer un dossier de surendettement à sa place ? Que faire des chèques ou virement que je reçois en son nom ?

Je vais certainement contacter un avocat, mais tout conseil me serait utile.

Merci d'avance.